

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

LAUDA

Ultra 350

Numéro de matière LZB x07

Mise à jour: 11/6/2015
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015
Page: 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Ultra 350

Cette fiche de données de sécurité concerne les produits suivants:

LZB 107: 5 L

LZB 207: 10 L

LZB 307: 20 L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Fluides de transfert de chaleur
Utilisation industrielle
Utilisations professionnelles / Domaine public

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. Wobser GmbH & Co. KG
Rue/B.P.: Pfarrstraße 41/43
Place, Lieu: 97922 Lauda-Königshofen
Allemagne
WWW: www.lauda.de
E-mail: info@lauda.de
Téléphone: +49 (0)9343-503-0
Télécopie: +49 (0)9343-503-222
Service responsable de l'information:
Section Quality Management,
Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,
Téléphone: +33 388 373737

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP)

Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 4; H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

LAUDA

Ultra 350

Numéro de matière LZB x07

Mise à jour: 11/6/2015
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015
Page: 2 de 10

Mentions de danger:	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence:	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P331	NE PAS faire vomir.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique: C21 H20, Dibenzyltoluène

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119488667-17-xxxx N°CE 248-097-0 CAS 26898-17-9	Dibenzyltoluène	>= 99 %	Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 4; H413.
N°CE 270-128-1 CAS 68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	< 0,3 %	STOT RE 2; H373. Aquatic Chronic 3; H412.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

LAUDA

Ultra 350

Numéro de matière LZB x07

Mise à jour: 11/6/2015
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015
Page: 3 de 10

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂).

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: hydrocarbures, oxydes nitriques (NO_x), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance.

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant universel), puis les recueillir dans des récipients pour une élimination adéquate. Nettoyer.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

LAUDA

Ultra 350

Numéro de matière LZB x07

Mise à jour: 11/6/2015
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015
Page: 4 de 10

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage: 10 = Liquides combustibles, exceptés des classes de stockage 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL:

DNEL long terme, employés, dermique, systémique: 0,5 mg/kg bw/d
DNEL long terme, employés, par inhalation, systémique: 3,5 mg/m³
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 0,87 mg/m³
DNEL long terme, consommateurs, dermique: 0,25 mg/kg bw/d
DNEL long terme, consommateurs, par voie orale: 0,25 mg/kg bw/d

PNEC:

PNEC sédiment (eau douce): 110 mg/kg d.w.
PNEC sédiment (eau de mer): 110 mg/kg d.w.
PNEC terre: 1 mg/kg d.w.
PNEC station d'épuration: 1 mg/L.

8.2 Contrôle de l'exposition

En cas de dégagement de vapeurs: Système d'aspiration nécessaire.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

LAUDA

Ultra 350

Numéro de matière LZB x07

Mise à jour: 11/6/2015
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015
Page: 5 de 10

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: caoutchouc fluoré.
Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Changer les vêtements imprégnés.
Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Forme: liquide
Couleur: incolore à jaune

Odeur: légèrement

Seuil olfactif: aucune donnée disponible

valeur pH: aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: -39 - -32 °C (OECD 102)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Décomposition:
env. 390 °C (1.013 hPa)

Point éclair/plage d'inflammabilité: env. 212 °C (Méthode A.9.)

Vitesse d'évaporation: aucune donnée disponible

Inflammabilité: aucune donnée disponible

Limites d'explosibilité: aucune donnée disponible

Tension de vapeur: à 20 °C: <= 0,001 hPa (Méthode A.4)

Densité de la vapeur: aucune donnée disponible

Densité: à 20 °C: <= 1,04 g/mL (OECD- Prüfrichtlinie 109)

Solubilité dans l'eau: à 20 °C: <= 0,1 mg/L (Méthode A.6.)

Coefficient de partage: n-octanol/eau: à 22 °C: >= 6 log P(o/w) (OECD- Prüfrichtlinie 117)

Température d'auto-inflammabilité: Ne s'enflamme pas spontanément

Décomposition thermique: ca. 390 °C

Viscosité, dynamique: aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique: à 20 °C: env. 48 mm²/s (DIN 51562)
à 40 °C: env. 16 mm²/s (DIN 51562)

Propriétés explosives: aucune donnée disponible

Propriétés comburantes: aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d'ignition: env. 500 °C (Méthode A.15.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

LAUDA

Ultra 350

Numéro de matière LZB x07

Mise à jour: 11/6/2015
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015
Page: 6 de 10

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

10.4 Conditions à éviter

forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Combustible. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: hydrocarbures, oxydes nitriques (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: ca. 390 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

LAUDA

Ultra 350

Numéro de matière LZB x07

Mise à jour: 11/6/2015
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015
Page: 7 de 10

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL50, par voie orale, Rat: > 2000 mg/kg (OCDE 401)

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL50, dermique, Rat: > 2000 mg/kg (OECD 402)

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. CL 0, par inhalation, Rat: > 0,24 mg/L/ 4h (OECD 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Lapin: légèrement irritant (OECD 404)

Endommagement/irritation des yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Lapin: non irritant (OECD 405)

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cochon d'Inde: non sensibilisant (OECD 406; Buehler Test)

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. in vitro/in-vivo: négatif (OECD 473)

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Rat, par voie orale:
NOAEL (P): 120 mg/kg bw/d
NOAEL (F1): 750 mg/kg bw/d (OECD 415)

tératogénicité Rat; par voie orale
NOAEL: 150 mg/kg bw/20d (OECD 414)

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Rat, par voie orale:
NOAEL: 50 mg/kg bw/120 d (OECD 408)

Organes concernés: foie

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1; H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Remarques générales

La substance est métabolisée et excrétée.
Une bioaccumulation est improbable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

LAUDA

Ultra 350

Numéro de matière LZB x07

Mise à jour: 11/6/2015
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015
Page: 8 de 10

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
toxicité bactérielle
EC10 *Pseudomonas putida*: > 1,000 mg/L/4,92 h
toxicité sur les organismes du sol
CL50 *eisenis foetida*: 850 mg/kg/14d (OECD TG 207)
NOEC (*Folsomia candida*): 100 mg/kg/28d
phytotoxicité
EC50 *Raphanus sativus*, *Trifolium ornithopodioides*, *Triticum aestivum*: > 100 mg/kg/20d (OECD 208)

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Essentiellement biodégradable
65%/62 d; aérobie
Le produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):
7,525

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient d'adsorption KOC: 3,548 - 5,578 (OECD 121)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Recommandation: Ne pas jeter les résidus dans l'évier ou les WC, mais les remettre à un service de récupération des déchets à problèmes.
Incinération avec autorisation des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

LAUDA

Ultra 350

Numéro de matière LZB x07

Mise à jour: 11/6/2015
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015
Page: 9 de 10

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

néant

14.4 Groupe d'emballage

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général (Règlement (CE) N° 2015/830)

Créée: 15/10/2012

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

LAUDA

Ultra 350

Numéro de matière LZB x07

Mise à jour: 11/6/2015
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015
Page: 10 de 10

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique.

